

RÉSOLUTION

CENT SOIXANTE-CINQUIÈME RÉUNION DU CONSEIL DE MODULE

Tenue par vidéoconférence le 1^{er} février 2017 à compter de 9 h 30, au local A1108 du pavillon Alexandre-Taché, campus Gatineau et au local J2103 du campus Saint-Jérôme

165-MSS-010217-06

RECONNAISSANCE DES ACQUIS POUR EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

ATTENDU la théoricienne Patricia Benner (1982) stipulant l'atteinte du niveau COMPÉTENT après 2 à 3 ans d'expérience dans un même domaine ou service ;

ATTENDU le document « Profil des compétences clés en gestion » de l'Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides (2009) qui identifie l'atteinte du niveau MAÎTRISE des compétences suivant une pratique de 3 à 4 ans dans un poste ;

ATTENDU les usages que nous employons depuis de nombreuses années pour appliquer la directive de 4 500 heures ou 3 ans d'expérience, en reconnaissance des acquis pour l'expérience professionnelle ;

ATTENDU les discussions tenues en séances ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Catherine Lavoie

APPUYÉ PAR : madame Francine Thérout

ET RÉSOLU

De demander 4 500¹ heures travaillées dans les cinq dernières années, dans un domaine pertinent et relatif au stage demandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Monique Benoit

Module des sciences de la santé

¹ Basé sur un calcul de 35 heures de travail par semaine X 4 semaines par mois X 11 mois (i.e. moins le mois de vacances) X 3 ans = 4 620 (arrondi à 4 500 heures).